

Editorial :

L'intervention protectrice du notaire dans les transactions immobilières

CHAPITRE III LES CONTRATS RELATIFS AUX DROITS REELS
PORTANT SUR LES IMMEUBLES IMMATRICULES ARTICLE 379

Domaine d'application

ARTICLE 383 Conditions de forme (Loi n° 85-37 du 23 juillet 1985)

Le contrat doit, à peine de nullité absolue, être passé par devant un notaire territorialement compétent sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La forme notariée de la convention est une condition de l'inscription au livre foncier.

L'intervention du notaire est une exigence légale en matière foncière.

L'efficacité des transactions immobilières nécessite l'établissement préalable d'un écrit : un acte authentique.

Les conventions ayant pour objet de constituer, transmettre, déclarer modifier ou éteindre un droit réel immobilier, d'en changer le titulaire ou les conditions d'existence doivent être constatées par un acte authentique. Une telle forme est exigée de l'acte portant la transaction immobilière, le défaut d'intervention du notaire rend impossible l'inscription de l'acte au livre foncier.

L'exigence d'une telle intervention est dans une optique sécuritaire, en effet elle garantit tous les intérêts en présence dans les actes relatifs aux droits réels immobiliers immatriculés.

À suivre

SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE & Yaye Toute Sylla NDIAYE
Notaires Associés
10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« SOCIETE DE CONSTRUCTION ASSISTANCE, INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIE » SARL
En Abrégé « SCAIT »

Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL SOCIAL : CENT MILLE (100.000)

Francs CFA
SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal)
Hlm Grand Médine Villa n°274

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ :

Le 13 décembre 2021

FORME: Société A Responsabilité Limitée

DURÉE: 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-40644

DÉNOMINATION SOCIALE :

« SOCIETE DE CONSTRUCTION ASSISTANCE, INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIE » SARL.

SIÈGE SOCIAL:

Dakar (Sénégal), Hlm Grand Médine Villa n° 274 .

CAPITAL SOCIAL:

CENT MILLE (100.000) Francs CFA.

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet dans tous pays et particulièrement au Sénégal et sous réserve le cas

échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- **Construction, assistance, informatique, technologie**
- **Commerce général, prestation de services**
- **Import-export**
- **Transport**

Et plus généralement et comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en permettre ou faciliter l'extension ou le développement.

DUREE:

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL:

L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le **31 décembre 2022.**

GERANCE:

Dès à présent **Monsieur Abdallahi VETEN** est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée jusqu'à décision contraire des associés.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION
« MAÎTRE MAMADOU DIENG TANOR NDIAYE »
NOTAIRE

SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE &
Yaye Toute Sylla NDIAYE
Notaires Associés
10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« IMPECCS » SARL

Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL SOCIAL :

UN MILLION (1.000.000) De Francs CFA
SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal) HLM Fass
Immeuble 4 Face Canal 1er étage

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ :

Le 17 Décembre 2021

FORME : Société A Responsabilité Limitée

DURÉE : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-40843

DÉNOMINATION SOCIALE :

« IMPECCS » SARL.

SIÈGE SOCIAL :

Dakar (Sénégal), HLM Fass Immeuble 4 Face
Canal 1er étage.

CAPITAL SOCIAL :

UN MILLION (1.000.000) De Francs CFA.

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet dans tous pays et particulièrement au Sénégal et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- Conseils et équipements
- Commerce
- Fabrication et vente produits sacs,

chaussures, pagnes tissés.

- Prestations de services
- Vente équipements de protection individuelle, de sécurité, équipements médicaux

Et plus généralement et comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en permettre ou faciliter l'extension ou le développement.

DUREE :

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL :

L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le **31 décembre 2022**.

GERANCE :

Dès à présent **Madame Coumba Jeanne DIOP** est désignée gérante de la société pour une durée indéterminée jusqu'à décision contraire des associés.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

« MAÎTRE MAMADOU DIENG TANOR NDIAYE »
NOTAIRE

=====
=====
=====
=====
=====



Probatio